

Décision

Générale

colonial

Décision n° 427 accordant une permission de trois Semaines.

n° 427

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 mai 1948

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro
31 mai 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française de Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu l'arrêté n° 117 du 5 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones en Côte française des Somalis: Vu la décision n°275 en date du 10 mars 1947 engagement Mohamed Daher en qualité de commis administratif en service à la sûreté.

Vu la demande de l'intéressé en date du 27 avril 1948: Vu l'avis favorable du chef du service de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1. —Une permission d'absence de trois semaines à son entière pour en jouir à Djibouti est accordée à Mohamed Daher, commis administratif 11° échelon, en service à la sûreté. Art.2—présente décision, qui aura effet pour compter du 1° » mai 1948 sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur

H SIRIEX